

Délibération n° 6/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	11
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	11
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril, à quatorze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2025

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard

Membres nommés présents : Mesdames SERRANO Bégonia, LE BORGNE Josiane, Messieurs RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : Mesdames SANTACRUZ Sandrine, SERIO Isabelle, CAYROL Paulette, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

<u>Objet</u> : Affectation du résultat

Monsieur Patrick GERVAIS expose :

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte financier unique (CFU) 2024,

Constatant que le CFU 2024 présente les résultats suivants, en tenant compte des reports de l'exercice antérieur et des restes à réaliser :

	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2024
Investissement	+ 5 441.66	4 505.74	0	+9 947.40
Fonctionnement	+42 382.05	-21 776.73	0	+ 20 605.32

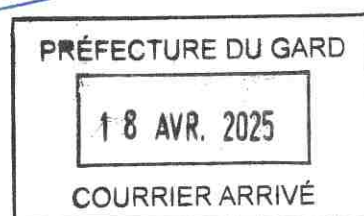
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE REPORTER en recettes de fonctionnement au chapitre 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 20 605.32 €.
- DE REPORTER l'excédent d'investissement d'un montant de 9 947.40 €, en recettes d'investissement à l'article 001 : « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Le Président,
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/04/2025
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 22/04/2025